

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 12 octobre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 5 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Etaient présents : M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY, M. Yves FERRIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à Mme Leslie DAVID, M. Bernard GIRAUD a donné pouvoir à M. François RUDEL, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à M. Jean DELAUGERRE.

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

### 2023-53 : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/H

M. le Maire expose à l'assemblée que dans un souci d'amélioration des conditions de circulation sur le territoire communal (apaisement des vitesses, cohérence de l'aménagement, amélioration de la sécurité routière, meilleur partage de la voirie entre les automobilistes, les piétons, les cyclistes etc), il est proposé :

- d'abaisser à 30 km/h la vitesse maximum autorisée pour l'ensemble des usagers sur le territoire communal tout en conservant les deux zones partagées à 20 km/h aux abords des écoles,
- d'installer en entrée d'agglomération des panneaux : « Attention, priorité à droite » pour rappeler la règle : en l'absence de signalisation verticale ou de marquage au sol, priorité à droite sur l'ensemble du territoire communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 22 voix pour et deux abstentions (Mme Florence JOUVE et M. Jean-Marc LAVIGNE),

- **APPROUVE** l'instauration de la limitation de vitesse à 30 km/heure sur l'ensemble du territoire communal tout en conservant les deux zones partagées à 20 km/h aux abords des écoles,
- **PREVOIT** d'installer la signalétique correspondante et d'effectuer une large communication en direction des administrés,
- **DECIDE** d'installer en entrée d'agglomération des panneaux : « Attention, priorité à droite » pour rappeler la règle : en l'absence de signalisation verticale ou de marquage au sol, priorité à droite sur l'ensemble du territoire communal.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 12 octobre 2023,  
Certifiée transmise en Préfecture, le 13 octobre 2023

Le Maire  
Jean DELAUGERRE